

Le renouvellement des élites municipales à Lyon : 1935-1953



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rives/143>
DOI : 10.4000/rives.143
ISBN : 978-2-8218-0000-7
ISSN : 2119-4696

Éditeur

TELEMME - UMR 6570

Édition imprimée

Date de publication : 10 juin 1998
Pagination : 39-52
ISSN : 2103-4001

Référence électronique

« Le renouvellement des élites municipales à Lyon : 1935-1953 », *Rives nord-méditerranéennes* [En ligne], 1 | 1998, mis en ligne le 22 juillet 2005, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rives/143> ; DOI : 10.4000/rives.143

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

© Tous droits réservés

Le renouvellement des élites municipales à Lyon : 1935-1953

- 1 La question du renouvellement du personnel municipal entre 1935 et 1953 implique une double réflexion.
- 2 Il s'agit, dans un premier temps, de s'interroger sur le renouvellement des hommes. Combien de conseillers municipaux lyonnais sont-ils maintenus en 1940? Combien réapparaissent à la Libération? Et surtout, dans quelle mesure la Résistance constitue-t-elle un vivier de conseillers après la guerre. Notre propos suppose ainsi une évaluation de ces phénomènes, par une définition de la politique municipale mise en place par le régime de Vichy, puis par une interrogation sur le devenir de la génération politique issue de la Résistance.
- 3 Mais il est également nécessaire de faire le point sur une évolution éventuelle du type des élus, et notamment sur leur appartenance sociale. Dans ce domaine, nous verrons que la Libération apparaît comme une parenthèse, et ceci malgré une mutation du rôle de l' élu municipal.
- 4 Cependant, avant de mesurer la réalité des bouleversements généralement attribués à la guerre, et en particulier à la Libération, en matière de recrutement du personnel politique, revenons rapidement sur le contexte municipal lyonnais de l'avant guerre.
- 5 On ne saurait aborder la période des années 1930 à Lyon sans évoquer la puissante stature du maire qui préside le Conseil municipal de la ville : le président Herriot.
- 6 Né en 1872, Edouard Herriot est arrivé à Lyon en 1896 à la suite d'une mutation au lycée Ampère. Entré au Conseil municipal en 1904, il est devenu immédiatement adjoint à l'instruction publique. Dès 1905, il a été élu maire de la ville avec le soutien du maire sortant, Victor Augagneur, un socialiste modéré. A 33 ans, il dirigeait ainsi la deuxième municipalité de France. La S.F.I.O., furieuse de cette trahison, le présentait alors comme un maire de transition. En réalité, ce jeune maire, ambitieux et entreprenant, s'est imposé et s'est même fait remarquer pour un certain succès dans la gestion de sa ville, notamment pendant la période 1914-1918.
- 7 Certes, à la veille de la Seconde Guerre Mondiale, l'image d'E. Herriot n'est plus celle d'un jeune élu et, sur le plan local, l'élan initial s'est brisé. Néanmoins, la population

lyonnaise reste très attachée à ce maire qui sait rester simple et familier avec ses administrés. Il est du reste significatif qu'à Lyon, on ne dise pas « M. le Président » mais « M. le Maire ».

- 8 Outre la présence de ce maire influent, le contexte politique lyonnais de l'avant guerre est marqué par la rivalité qui oppose les radicaux et les socialistes, et qui se trouve parfois en contradiction avec l'évolution politique nationale. Cet affrontement tourne progressivement à l'avantage des radicaux.
- 9 Prisonnier des socialistes en raison d'une absence de majorité au Conseil municipal, E. Herriot saisit en 1931 l'opportunité d'une élection partielle pour déclarer une guerre ouverte à la S.F.I.O. lyonnaise. Il se démet de ses mandats de conseiller du premier arrondissement et de maire pour se présenter dans un bastion des socialistes : le troisième arrondissement. Or cette élection s'achève sur un plébiscite triomphal pour le maire. Les élections municipales de 1935 confirment cette orientation puisqu'elles portent au Conseil municipal 35 radicaux, 14 modérés et 8 socialistes. Elles marquent ainsi l'apogée du radicalisme à Lyon et le début d'un long déclin de la S.F.I.O. lyonnaise.
- 10 A Lyon, la disparition de la III^e République se traduit ainsi par la révocation d'un maire réélu depuis 35 années.
- 11 Le 20 septembre 1940, un décret du Maréchal Pétain suspend, en effet, « jusqu'à la fin des hostilités » la municipalité de Lyon et la remplace par une Délégation spéciale de 7 personnes, présidée par Georges Cohendy, ex premier adjoint et ami personnel d'E. Herriot.
- 12 La pilule est amère pour E. Herriot, d'autant plus que les Lyonnais ne semblent pas réagir. L'absence du maire pendant les douloureuses journées de la première occupation de Lyon ¹explique en partie cet attentisme.
- 13 Cependant, la Délégation spéciale est loin de soutenir le régime; elle s'inquiète plutôt des empiétements du nouveau préfet, Alexandre Angeli, et des projets du gouvernement qui prévoit un régime spécial pour Paris, Lyon et Marseille.
- 14 Ainsi, en mai 1941, l'industriel, Georges Villiers, membre de la Délégation spéciale, se rend à Vichy pour défendre l'indépendance de la ville. Il obtient de Darlan le maintien d'un conseil municipal à Lyon et ce dernier lui propose même le fauteuil de maire. Après avoir consulté E. Herriot, G.Villiers accepte cette responsabilité.
- 15 Conformément aux promesses faites, la loi municipale du 30 mai 1941 maintient donc un Conseil municipal à Lyon; mais les 30 membres en sont nommés. G. Villiers est assisté d'un premier adjoint, Pierre Montel.
- 16 Mais les choses n'en restent pas là. Après la disparition de la zone libre et sous la pression de l'Occupant, Vichy procède à une seconde « épuration » du Conseil municipal. Les éléments hostiles aux Allemands, nombreux dans ce conseil, sont révoqués. Parmi les 18 révocations prononcées, citons celle du maire G. Villiers soupçonné, à juste titre d'ailleurs, d'aider la Résistance. P. Montel, quant à lui, a même pris les devants en démissionnant au lendemain du 11 novembre 1942.
- 17 Le 10 février 1943, une seconde municipalité est ainsi nommée. Elle reste en place jusqu'à la libération de Lyon. Le nouveau maire, Pierre Bertrand, est un chirurgien lyonnais. C'est un dirigeant de la Légion française des Combattants mais il n'a aucune expérience politique.

- 18 L'étude du personnel mis en place par Vichy nous a conduit à analyser 55 cas qui se répartissent ainsi :
- 19 les 7 membres de la Délégation Spéciale de 1940, ainsi que les 7 délégués à l'état-civil qui les assistent,
- 20 les 23 nouveaux conseillers municipaux nommés en 1941; le maire, Georges Villiers, ainsi que 6 adjoints délégués d'arrondissement sont déjà pris en compte dans le lot précédent,
- 21 et enfin les 18 personnes qui, nommées en 1943, ne l'ont jamais été auparavant.
- 22 Dans leur quasi totalité, les hommes désignés par Vichy pour assurer la gestion de la municipalité lyonnaise sont des hommes neufs qui n'ont jamais possédé de mandat électif. Sur 55 personnes en tout, 4 seulement échappent à cette règle : 3 anciens conseillers modérés de 1935, ainsi que G. Cohendy. Encore faut-il ajouter que 3 d'entre eux ne prennent part qu'à la première Délégation spéciale. Après cette période de transition, 98% des conseillers sont novices en politique. Le renouvellement des élites municipales est donc indubitable pour la période de Vichy. Cependant, à quelques exceptions près, ces hommes disparaissent définitivement de la vie municipale dès 1944.
- 23 La libération de Lyon intervient les 2 et 3 septembre 1944. En fait, les troupes F.F.I. investissent une cité que les Allemands ont déjà en partie évacuée. Les événements se déroulent de manière très symbolique : le Commissaire de la République, Yves Farge, prend possession de la préfecture le 2 septembre tandis que le 3 au matin, c'est le premier adjoint provisoire, Auguste Pinton qui s'empare de l'Hôtel de Ville.
- 24 La mise en place d'un Conseil municipal provisoire a été préparée dans les mois qui précèdent par le Comité de libération du Rhône, présidé par Alban Vistel, et plus particulièrement par la commission chargée de cette tâche et dirigée par Auguste Pinton, un conseiller radical de 1935. Mais pour accomplir leur charge, A. Pinton et ses collègues disposaient de deux textes de référence dont le contenu divergeait :
- 25 les instructions du C.N.R., en date du 11 avril 1944, insistant sur la nécessité de garantir les droits de la Résistance : elles avaient la préférence du C.D.L. et de son président.
- 26 l'Ordonnance du 21 avril 1944 préconisant la révocation des conseillers compromis et leur remplacement par des Résistants, c'est-à-dire une simple épuration plutôt que le renouvellement complet de la municipalité.
- 27 La commission présidée par A. Pinton a donc préparé 2 projets.
- 28 Par ailleurs, un jury d'honneur composé de 4 anciens conseillers municipaux résistants qui s'est penché sur les cas des 57 membres du Conseil municipal de 1935 a recensé 16 conseillers résistants (dont eux-mêmes) et 17 attentistes. Les autres sont soit décédés, soit compromis.
- 29 En définitive, et tenant compte de ces résultats, la commission finit par adopter, le 25 août 1944, le projet conforme à la volonté du C.N.R., c'est-à-dire le plus favorable à la Résistance. Yves Farge, le Commissaire de la République, doit s'incliner.
- 30 Le 3 septembre 1944, il nomme ainsi un conseil réparti de la sorte :
- 31 · 17 anciens élus, dont 10 radicaux, 4 modérés et 3 socialistes (soit les 16 Résistants plus E. Herriot)
- 32 · 13 membres du M.L.N.

- 33 · 7 de la C.G.T.
- 34 · 6 du Front National
- 35 · du Parti Communiste
- 36 · 6 de l'Action chrétienne
- 37 · et 2 personnalités à tendance largement libérale
- 38 soit une représentation assez équitable entre communistes et non communistes, une faible présence socialiste et une permanence étonnante des radicaux. Cette dernière constatation est d'autant plus justifiée qu'il faut ajouter aux 10 anciens élus radicaux ceux que caractérise une double appartenance : ainsi, l'ex sénateur radical Justin Godard est comptabilisé parmi les membres du Front National tandis que le futur maire de Lyon, Louis Pradel, non moins radical, est recensé avec ceux du M.L.N.
- 39 Du reste, le 10 septembre 1944, E. Herriot, toujours prisonnier en Allemagne, est réélu maire. En attendant son retour, J. Godard devient maire provisoire et A. Pinton premier adjoint. Comme en 1935, les radicaux dirigent donc la municipalité.
- 40 Cependant, il ne faut pas perdre de vue que sur 57 conseillers nommés en 1944, 40 sont nouveaux (soit 70% de la municipalité). Tous appartiennent à des mouvements de Résistance. On peut donc parler d'une véritable génération politique issue de la Résistance et, dès lors, on peut s'interroger sur son devenir politique.
- 41 Les élections municipales de 1945 ne permettent pas de répondre à cette question puisque la sanction des électeurs est en quelque sorte suspendue. Le C.D.L. du Rhône est en effet défavorable à la date du scrutin fixé par le gouvernement. Le maintien des problèmes de ravitaillement mécontente la population et la Résistance qui se sent ainsi fragilisée souhaite reporter les élections. Devant le refus du gouvernement de reculer une seconde fois la date des municipales, le C.D.L. appelle au maintien de l'union de tous les Résistants et à une reconduction pure et simple du Conseil municipal provisoire. Il patronne ainsi des listes d'Union Patriotique et Républicaine soutenues par 13 organisations dont les principaux partis politiques : C.G.T., F.N., M.L.N., M.R.P., P.C.F., radicaux.
- 42 Seule la S.F.I.O. fait cavalier seul, et cette attitude surprenante doit être expliquée.
- 43 Tout d'abord, le leader socialiste lyonnais, André Philip, refuse la reconduction d'un Conseil municipal où les socialistes sont si peu représentés. D'autre part, cette raison se double d'une hostilité personnelle envers A. Vistel :
- 44 A. Vistel a refusé la représentation de la S.F.I.O. au comité restreint du C.D.L. en expliquant qu'elle n'a pas participé en tant que parti à la Résistance².
- 45 de plus, A. Vistel et A. Philip s'opposent au sein du M.L.N. : contrairement à A. Philip et à la décision du Congrès National de janvier 1945, la majorité locale du M.L.N., derrière A. Vistel, était favorable à une fusion avec le F.N.
- 46 Quoi qu'il en soit, la décision d'A. Philip de présenter des listes socialistes homogènes face aux listes du C.D.L. relève de l'acte suicidaire.
- 47 Ainsi, dès le soir du 29 avril 1945, 55 conseillers de l'Union Patriotique et Républicaine sont élus; les deux communistes de la liste commune du 5^e arrondissement, en ballottage, sont élus au second tour (13 mai). Aucun socialiste n'entre donc à l'Hôtel de Ville et le voeu émis par le C.D.L. de reconduire la municipalité est accompli : 46 conseillers sortent de la municipalité provisoire dont 13 anciens conseillers de 1935. La

composition du Conseil Municipal demeure, à peu de chose, près semblable à celle de 1944. Le 18 mai 1945, la veille de son retour, E. Herriot est réélu maire. A. Pinton, quant à lui, reste premier adjoint.

- 48 Les électeurs semblent donc avoir approuvé les décisions du C.D.L. Pourtant, un indice nous permet d'entrevoir le devenir de la génération politique issue de la Résistance. Dans les bureaux électoraux traditionnellement orientés à Droite avant la guerre nous observons un taux de panachage exceptionnel : les noms des candidats d'obédience socialiste, et surtout communiste, ont souvent été rayés. L'électorat modéré s'est donc refusé à désigner des candidats de gauche. Si la population est reconnaissante envers la Résistance, elle ne partage donc pas forcément son désir de rénovation. Cette ambiguïté momentanée, qui se dévoile dès 1947, est à l'origine d'une douloureuse désillusion pour les hommes de la Résistance³.
- 49 Dès 1947, en effet, nous assistons à un nouveau renouvellement très important du Conseil municipal. Il est directement lié à la poussée du R.P.F. qui touche Lyon comme l'ensemble de la France. Les électeurs envoient ainsi à l'Hôtel de Ville 23 représentants du R.P.F., 16 radicaux, 13 communistes et 6 démocrates chrétiens. Ceci n'empêche pas du reste la réélection d'E. Herriot. Parmi les hommes qui ont émergé à la Libération le Conseil municipal n'en compte plus que 19. Pourtant, à côté de ces derniers, on dénombre encore 11 élus d'avant guerre! Plus de 50% des conseillers qui ont été élus pour la première fois en 1945 disparaissent donc après un très court mandat de deux ans.
- 50 Aux élections municipales de 1953, la situation semble se stabiliser : 34 conseillers sur 58 proviennent de l'Assemblée municipale précédente. Le pourcentage d'élus sortants s'élève ainsi à 59%, et ceci malgré le reflux de la vague R.P.F. au profit des Indépendants⁴. Il ne reste alors plus que 12 conseillers ayant émergé en 1945, mais encore 8 élus d'avant guerre. Comme en 1947, et malgré les résultats électoraux et une nette poussée à Droite, les radicaux gardent le contrôle de la municipalité et Herriot son fauteuil de maire.
- 51 Ainsi, concernant la question du renouvellement du personnel municipal lyonnais, l'évolution suivante peut être observée : nous constatons une rupture très nette en 1940, une seconde rupture à la Libération (44 conseillers élus pour la première fois en 1945), un renouvellement encore très important en 1947 (28 nouveaux conseillers) et enfin une stabilisation relative en 1953. Cette évolution a une conséquence majeure : l'éviction très rapide de la génération politique issue de la Résistance.
- 52 Par ailleurs, il faut souligner que les conseillers émergeant à la Libération qui se maintiennent par la suite sont majoritairement ceux qui représentent déjà un parti en 1945 : sur 12 conseillers de la Libération qui sont dans ce cas, 8 se maintiennent (3 radicaux, 2 communistes et 3 M.R.P.). L'avènement du suffrage proportionnel en 1947, qui renforce l'influence des partis semble donc avoir porté un coup fatal à une Résistance qui n'a pas su s'organiser.
- 53 La question du renouvellement du personnel municipal ne concerne cependant pas que les pourcentages de conseillers sortants ou nouveaux. Elle touche également le problème de la définition de l' élu type. Dans ce domaine, le Conseil municipal de 1945 apparaît comme une parenthèse à l'intérieur d'un phénomène continu : la sélection sociale.

- 54 Considérons dans un premier temps, la moyenne d'âge des conseillers. Pour la période 1940-44, elle s'élève à 54 ans; elle est donc supérieure à celle du Conseil municipal de 1935 (52 ans). Certes, la différence est peu importante; mais il faut prendre en compte le fait que beaucoup de conseillers municipaux de la III^e République n'en sont pas à leur première élection. Ils sont entrés beaucoup plus jeunes à l'Hôtel de Ville. Dans leur ensemble, les hommes désignés par Vichy font donc leur apparition dans l'Assemblée municipale avec un âge beaucoup plus avancé. En revanche, la relative jeunesse des 2 maires nommés par Vichy (42 ans en 1941 pour G. Villiers; 46 ans pour P. Bertrand en 1943) tranche vivement avec l'âge du président Herriot (63 ans en 1935).
- 55 En 1945, la moyenne d'âge des élus municipaux passe à 48,5 ans (et même à 44 ans si l'on ne considère que les nouveaux élus) pour revenir à 51 ans en 1947 et 51,5 ans en 1953. Cette moyenne connaît donc un fléchissement à la Libération. Il s'explique par l'avènement de la génération issue de la Résistance : pour un temps, l'action clandestine sous l'Occupation remplace l'expérience acquise à travers les années, la longévité fait place à l'intensité. Mais, lié à l'arrivée des nouveaux conseillers de 1945 dont beaucoup, nous l'avons vu, perdent leur mandat dès 1947, cet abaissement de la moyenne d'âge reste momentané.
- 56 Pour ce qui regarde la représentation féminine, c'est Vichy qui innove timidement en nommant 2 femmes au Conseil municipal. En 1945, on dénombre 8 femmes à l'Hôtel de Ville. C'est un début de représentation, bien faible cependant si l'on pense au rôle que les femmes ont joué dans la Résistance. Ce n'est pourtant pas négligeable si l'on considère que les femmes disparaissent progressivement pour n'être plus que 3 en 1953.
- 57 Concernant le niveau social des conseillers, l'évolution observée est plus complexe. En 1935, le Conseil municipal est dominé par la moyenne bourgeoisie et les classes moyennes indépendantes. Les salariés sont nettement sous-représentés puisque les employés constituent 28% du Conseil et que les ouvriers en sont totalement absents. Durant la période vichyssoise, la tendance à une sur-représentation des classes privilégiées se maintient et même se renforce. 2 catégories sociales dominent encore :
- 58 les artisans, commerçants et chefs d'entreprise : 41,8% dont 69% d'industriels et négociants pour 1940-44, contre 37% dont 47% d'industriels et négociants en 1935
- 59 les cadres et professions libérales : 36,4% pour 1940-44 contre 30% en 1935, avec cependant, à l'intérieur de cette catégorie, un recul des professions juridiques par rapport à l'avant guerre.
- 60 Cette progression des notables se fait au détriment des employés (14,5% contre 28% en 1935). En revanche, le sort des ouvriers n'évolue pas : leur présence demeure nulle.
- 61 Entre l'avant guerre et la période 1940-44, une certaine continuité existe donc en matière de recrutement municipal : elle est inscrite dans le maintien et le renforcement d'une certaine oligarchie. Cependant, cette dernière change quelque peu de nature : elle est moins détournée du monde de la production. Cette évolution s'accompagne du reste d'une forte représentation du monde syndical : une volonté de représenter les intérêts économiques et sociaux s'exprime ainsi.
- 62 A la Libération, la principale nouveauté réside dans l'entrée des ouvriers à l'Hôtel de Ville. Elle est directement liée à l'introduction du Parti communiste dans l'Assemblée municipale : sur les 10 ouvriers recensés au Conseil municipal, 7 sont communistes. Cette évolution entraîne un recul des classes privilégiées et par conséquent

l'instauration d'une plus grande hétérogénéité sociale des élus locaux. Ainsi, parmi les hommes qui émergent à la Libération, 19% seulement appartiennent à la catégorie des cadres et professions libérales (contre 30% en 1935). Sans exclure les élites, le Conseil municipal de 1945 est donc plus populaire que celui de 1935.

- 63 Dès 1947 pourtant, nous revenons à une situation contrastée, la catégorie des cadres et professions intellectuelles étant largement sur-représentée. Celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprise est néanmoins en recul par rapport à 1935. Cette double évolution est due à la poussée du R.P.F. dont les élus appartiennent principalement à la première catégorie et au recul du parti radical dont les représentants font majoritairement partie de la seconde catégorie. Parallèlement le nombre d'employés régresse au profit des ouvriers.
- 64 En 1953, le second glissement à droite que nous avons observé confirme cette orientation d'un retour à un Conseil municipal sélectif. Néanmoins le rééquilibrage entre le groupe des Indépendants, moins important que celui du R.P.F. en 1947, et les autres formations politiques; ainsi qu'une répartition socioprofessionnelle plus hétérogène des Indépendants, redonnent toute sa place à la catégorie des artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Cette dernière demeure néanmoins derrière celle des cadres et professions intellectuelles supérieures. Dans ce Conseil municipal, les ouvriers restent également présents et sont même plus nombreux que les employés. Cependant, la prédominance des classes privilégiées reste une réalité attestée par l'influence de deux professions : les industriels (6) et les avocats (11). A eux seuls ces derniers constituent alors un cinquième du conseil.
- 65 Dans l'évolution du type d'élus, le renouvellement de 1945 apparaît donc comme une parenthèse : une rupture certes, mais suivie d'un retour en arrière, parallèle au glissement à droite, et rétablissant une véritable sélection sociale. Le seul trait marquant de la Libération qui persiste est la représentation des ouvriers, directement liée à celle des communistes, puisqu'en 1953 les 7 ouvriers appartiennent tous au P.C.F.
- 66 Cependant, il nous semble qu'on ne peut parler d'une véritable restauration. Les conseillers municipaux ont perdu semble-t-il l'indépendance des notables d'autrefois. Leur statut a changé.
- 67 Avant la guerre, le conseiller était avant tout le représentant de son quartier. Les radicaux par exemple s'appuyaient pour la campagne électorale sur un véritable réseau de comités d'intérêts locaux.
- 68 Après 1947, la situation évolue. La loi municipale du 5 septembre 1947 qui introduit la représentation proportionnelle (avec panachage et signes préférentiels), et le regroupement des arrondissements lyonnais en une circonscription unique, favorisent l'emprise des partis sur les conseillers. Le choix des 58 candidats pour la liste unique présentée à Lyon par chaque parti est alors plus centralisé et donc entièrement contrôlé par les fédérations départementales. Or, l'ordre des candidats sur la liste est assez peu modifié par le panachage et les signes préférentiels lors du scrutin. L'électeur vote alors effectivement plus pour un parti que pour tel ou tel individu. Il n'y a plus de « conseillers du troisième arrondissement » mais plutôt des conseillers radicaux, des communistes... La discipline de parti s'en trouve renforcée et la marge de manoeuvre d'E. Herriot diminuée. La différence entre l'élection du maire en 1935 et celle de 1947 est à ce titre significative. Avant la guerre, E. Herriot est élu par une majorité allant au delà des radicaux et obtient le suffrage de certains socialistes ou modérés. En 1947, chaque conseiller suit scrupuleusement la décision préalablement adoptée par son

parti. L'effacement du notable se double donc d'une radicalisation du débat politique au conseil municipal. Lors de la campagne électorale de 1953, E. Herriot déclare ainsi avec nostalgie : « *l'administration municipale avait jadis un caractère familial qu'elle a perdu* ».

- 69 Avant la guerre, prédominant ainsi les notables locaux. L'expérience des hommes, leur âge, leur importance sociale, sont les paramètres dont tiennent compte les électeurs. La révocation de ce personnel municipal par Vichy n'entraîne qu'un renouvellement modéré du type d'élus. Une élite sociale en remplace une autre. En 1945, en revanche, le Conseil municipal montre un tout autre aspect : la jeunesse, l'apparition des femmes, et une plus grande hétérogénéité sociale le caractérisent. Cependant, dès 1947, cette génération politique issue de la Résistance est évincée tandis que se reconstitue une nouvelle élite municipale. Pourtant, les conseillers de l'après guerre ne ressemblent pas à ceux des années 1930 : plus que des notables de quartier, ils sont devenus les mandataires de leur parti, et désormais compte avant tout leur appartenance politique. Cette évolution marque bien entendu le recul du président Herriot.
- 70 En définitive, en matière de renouvellement du personnel municipal, le décès de ce dernier, le 26 mars 1957, semble apporter des changements plus durables que ceux de la Libération. Après les élections municipales de 1959, A. Pinton reste en effet le seul représentant du personnel de la III^e République. Les élus qui ont émergé en 1944-45 se font rares. La majorité des conseillers est formée d'hommes ayant débuté leur carrière en 1947, ou 1953. Louis Pradel, adjoint dans ces deux dernières municipalités, se voit confirmé dans son fauteuil de maire et Francisque Collomb fait son entrée à l'Hôtel de Ville : c'est le début d'une nouvelle époque.

NOTES

1. Du 19 juin au 7 juillet 1940.

2. En 1939, la Fédération socialiste du Rhône était dirigée par Eugène GENDRE, un homme proche de Paul FAURE dont il va suivre la voie. C'est donc de manière individuelle que les socialistes lyonnais ont participé à la Résistance, avant de reconstituer une fédération clandestine en 1942.

3. A ce propos, voir J.M.FLONNEAU in *Vichy et les Français*, ss dir J.P. AZEMA et F. BEDARIDA, Fayard, 1992, p.520.

4. Voir le tableau des résultats électoraux en annexe.

INDEX

Mots-clés : élites, histoire, politique, pouvoir

Index géographique : France

Index chronologique : XXe siècle